

La CSCC : la conférence spécialisée pour la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Autor(en): **Dettwiler, Christian**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 3

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

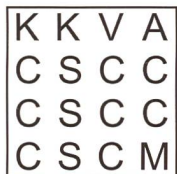
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La CSCC, la conférence spécialisée pour la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

■ Lors de sa réunion du mois de mai de cette année, la Conférence des services cantonaux du cadastre (CSCC) a adopté une prise de position commune. Elle fixe des perspectives claires à l'organisation et regroupe des mesures à mettre en oeuvre concrètement.



Le projet «mensuration officielle 93 (MO93)» arrive à son terme dans de nombreux cantons. L'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) se précise. L'époque

actuelle est par ailleurs marquée par des modifications constantes dans le domaine de la géoinformation, tandis que l'utilisation des géoinformations progresse constamment. Bon nombre de ces géoinformations se basent sur les données de référence de la mensuration officielle (MO).

Dans ce contexte, la CSCC doit également se demander quelles devront être ses futures tâches afin de se montrer la plus utile possible à ses membres, à ses partenaires et en définitive, aux citoyennes et aux citoyens de ce pays.

C'est pourquoi le document de prise de position rédigé par le comité de la CSCC a fait l'objet d'un intense débat et de divers amendements. Un large consensus a heureusement pu finalement être dégagé, de sorte que la Conférence va maintenant pouvoir se concentrer sur la mise en oeuvre des mesures proposées.

Voici les principaux objectifs et les mesures essentielles qui ont été admis.

1. La CSCC est la conférence spécialisée pour la mensuration officielle ainsi que pour le cadastre RDPPF.

Situation initiale

Les tâches de l'«organisation cadastre RDPPF» sont largement identiques à celles de l'«organisation mensuration officielle»:

- conclusion d'accords de prestations et de conventions-programmes,
- règlement des aspects financiers (tâche commune Confédération-cantons),
- assistance des services compétents en matière de création et de maintenance des données,
- contrôle de la qualité et surveillance.

A cela s'ajoute la participation aux tâches suivantes:

- élaboration des modèles de données et de représentation,
- définition du contenu et des exigences propres à chacune des catégories d'objets requises,
- organisation de l'échange de données et de la mise à jour.

La MO et le cadastre RDPPF présentent de très nombreux points communs. Les principaux organes pour chacun de ces deux thèmes sont les suivants:

- la Direction fédérale des mensurations cadastrales, en charge de la conduite stratégique et de la haute surveillance;
- les services cantonaux du cadastre et les organes chargés de la tenue du cadastre RDPPF dans les cantons, responsables de sa conduite opérationnelle;
- les organes auxquels la gestion effective est confiée, pour laquelle les cantons recourent à des formes d'organisation très diverses.

Les conventions-programmes pluriannuelles, les objectifs stratégiques, de même que des questions d'ordre technique sont débattues et traitées en commun. Les structures bien huilées, le réseau relationnel existant et la culture bien ancrée du dialogue constructif forment une base optimale pour l'introduction du cadastre RDPPF. Il est donc naturel et juste que la CSCC s'engage aussi sur les questions correspondantes et la problématique très proche du cadastre RDPPF.

Mesures

La CSCC se repositionne: les services cantonaux du cadastre de même que les organismes responsables du cadastre RDPPF aux termes de l'article 17 alinéa 2 OCRDP¹ doivent lui être affiliés. La Principauté du Liechtenstein peut bien évidemment être membre de la CSCC, comme auparavant.

La CSCC réunit les organismes cantonaux auxquels la conduite opérationnelle est confiée. Elle recherche et promeut l'utilisation des synergies possibles. Elle représente les intérêts des services du cadastre et des organismes cantonaux responsables du cadastre RDPPF au sein de la coordination intercantonale en matière de géoinformation (CIGEO).

Elle est l'interlocutrice de la Confédération pour toute question dans ce domaine spécifique. Les bons contacts entretenus jusqu'alors avec l'Association suisse des conservateurs du registre foncier seront intensifiés dans le cadre de la mise en place du cadastre RDPPF. Certains points relatifs à l'organisation des processus et à la délimitation des compétences seront clarifiés.

Pour ce qui concerne les tâches requérant une coordination avec d'autres conférences cantonales (tâches transversales), la «voie hiérarchique» passe toutefois par la toute jeune CIGEO.

¹ Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP, RS 510.622.4)

CIGEO
Coordination intercantonale des géoinformations

CCE
Conférence Suisse des chefs de services et offices cantonaux de protection de l'environnement

CCGEO
Conférence des Services Cantonaux de Géoinformation

COSAC
Conférence suisse des aménagistes cantonaux

COSIG
Coordination, services et informations géographiques

CSCC
Conférence des services cantonaux du cadastre

GCS
Organe de coordination de la géoinformation au niveau fédéral

OFJ
Office fédéral de la justice

OFRF
Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier

SSCRF
Société Suisse des Conservateurs du Registre Foncier

2. La CSCC s'engage en faveur d'offres adaptées à la clientèle par le biais d'une harmonisation des tarifs, d'une standardisation des produits et de la promotion de processus de diffusion de données conviviaux.

Le fédéralisme a conduit jusqu'à présent à une très grande hétérogénéité en cette matière. La diversité actuelle est incompréhensible pour les clients. Elle constitue en outre un problème considérable en termes d'image pour l'administration publique et notamment pour la mensuration officielle. C'est pourquoi une intense activité est déployée pour améliorer cette situation, dans le but de redorer le blason quelque peu terni de la MO et de l'élever, ainsi que le cadastre RDPPF, au rang de service public respecté.

Une utilisation conviviale suppose la mise en place de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). La CSCC contribue activement à sa constitution.

3. La CSCC encourage la collaboration constructive entre la mensuration officielle, le registre foncier et le cadastre RDPPF de même qu'une clarification de leurs compétences respectives.

La CSCC fournit les connaissances spécialisées requises pour s'atteler tous ensemble à ces tâches exigeantes et pour y apporter des solutions utilisables en pratique.

Elle est la seule conférence à posséder une expérience en matière d'association de la géoinformation et du cadastre juridique.

Elle entend mettre son savoir-faire à disposition pour relever les défis actuels.

4. La CSCC est tournée vers l'avenir.

Elle s'engage activement en faveur de l'utilisation de nouvelles technologies, méthodes et applications dans le domaine de la mensuration officielle comme dans celui du cadastre RDPPF.

Elle encourage la formation initiale et continue de ses membres mais aussi dans l'ensemble du secteur de la géomatique de même que la collaboration, aussi dans le domaine de la recherche.

La CSCC encourage à la poursuite du développement de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF.

Christian Dettwiler

Président de la Conférence des services cantonaux du cadastre (CSCC)
christian.dettwiler@tg.ch

